



# AVANCEMENTS

## Réunion plénière des CAPN

### Déclaration de la CGT-INRA

– RN 10 – Porte de St Cyr 78210 Saint Cyr l'Ecole - 01.39.53.56.56 [cgt@inra.fr](mailto:cgt@inra.fr) - <http://www.inra.cgt.fr/>

« Dans cette situation tragique, la CGT-INRA exprime son soutien et sa solidarité à l'ensemble des familles touchées par les attentats du 13 novembre, et plus particulièrement nos collègues de l'INRA. Nous souhaitons porter à votre connaissance quelques extraits d'une déclaration récente de la confédération CGT :

*« Notre solidarité s'adresse à toutes les victimes de ces assassinats. Derrière ces atrocités, des discours trop souvent entendus reviennent à grands pas. La guerre ne règle rien, au contraire. Les lieux de tensions et conflits se multiplient avec leurs cortèges de morts, de destruction, de désolation et de haine. Les multiples interventions militaires (en Irak, en Libye, en Syrie, etc.), loin d'instaurer la démocratie ont généré un appauvrissement des populations avec des centaines de milliers de victimes et une impasse économique et sociale. C'est le terreau sur lequel le terrorisme se développe, poussant des populations entières sur le chemin de l'exil.*

*Avant la fin de la 2ème guerre mondiale, lors de la déclaration de l'OIT en 1944, l'ensemble des pays de la planète avait affirmé que seule la justice sociale serait facteur de paix.*

*Bon nombre de gouvernements l'ont oublié et font le contraire.*

*La CGT réaffirme ses valeurs de paix et de fraternité dans son combat pour le progrès social, la démocratie, la liberté, la laïcité, nécessaires au bien vivre ensemble.*

*Ce n'est pas une quelconque modification de la constitution qui permettra de tarir les sources de financement et d'armement des terroristes. Il faut d'ailleurs souligner que l'Etat français est le 2ème pays vendeur d'armes au monde, devant la Russie et la Chine. La CGT exige l'arrêt de tout commerce d'armes avec les Etats qui entretiennent des liens avec les terroristes.*

*Elle refuse que les salariés et la population française, à travers des modifications de la constitution, soient placés de fait dans un état d'urgence permanent.*

*Elle refuse que l'expression revendicative et le mouvement social soient muselés.*

*Cette situation douloureuse touche la conscience de chacun des citoyens, mais c'est bien le combat pour la justice sociale qui fera reculer les guerres, le terrorisme, le fondamentalisme, la xénophobie, le racisme, l'obscurantisme et la régression.*

*Plus que jamais, la CGT appelle les salariés à refuser les reculs sociaux et se mobiliser pour les salaires, l'emploi, la réduction du temps de travail et l'amélioration des conditions de travail, la protection sociale, les libertés syndicales. »*

**A l'INRA comme ailleurs, ces derniers mots ont un sens.** Nous voulons que la situation de nos collègues cesse de se détériorer et s'améliore. Si la direction générale de l'établissement n'a pas à proprement parler de pouvoir sur la question centrale des salaires, elle en a sur bien d'autres questions.

#### Par exemple, la question du RIFSEEP.

Dans l'unanimité, les élus au CT de l'INRA vous ont demandé de ne pas demander l'adhésion des corps de l'INRA à ce nouveau régime indemnitaire. Partout où la pétition intersyndicale de l'enseignement supérieur et de la recherche circule, nos collègues la signent massivement.

Qu'allez-vous leur répondre ? Que la DG fera ce que le gouvernement lui dit de faire, ou bien qu'elle exprimera le point de vue de ses personnels, et en particulier celui de la majorité des DU qui n'en veulent pas ? La CGT soumettra une motion au vote de chacune des CAPN.

#### Deux autres questions centrales quand on parle de conditions de travail :

- **Le nouveau système de gestion financière et comptable.** Avez-vous bien mesuré les impacts sur les conditions de travail de nos collègues, de la mise en place de ce nouveau système ? Les plus anciens se

souviennent du SDIA, les plus récents du S2I. A chaque fois, des souffrances et une surcharge de travail, avec des outils non adaptés. Comment allez-vous éviter que ça recommence ?

- **La mutualisation annoncée (ou pas) des postes.** Le CNRS l'a annoncé officiellement, vous non. Mais il nous remonte de plusieurs centres que cette mutualisation est en cours. Ici, ce sont les PRI, ailleurs ce sont les techniciens que l'on sort de leur équipe pour les rendre multiservices. C'est également ce que vous avez fait en sortant les installations expérimentales des unités de recherche pour créer des unités expérimentales. Ne voyez-vous pas les dégâts que cela entraîne, avec la perte de l'intérêt pour le travail, la multiplication des donneurs d'ordre et l'augmentation incessante de la quantité de travail ?

Avant d'en venir aux questions propres aux avancements et aux CAPN, nous voulons vous faire part de la **protestation unanime des élus CGT à tous les niveaux de l'INRA, sur la disparition des conseils de gestion de centre.** Les élus CGT dans ces conseils se sont grandement investis au compte de leurs collègues. Ils considèrent que la disparition de ces instances est une nouvelle attaque contre l'expression des salariés via leurs élus, et qu'encore une fois, ce sont les catégories les plus modestes qui sont privées d'un de leurs maigres moyens d'expression.

## Concernant les CAP et la campagne d'avancement,

Plusieurs de nos questions ou remarques nécessiteront sans doute des éclaircissements et une discussion dans des réunions techniques avec la DRH. Mais il en est quelques-unes qui demandent une réponse ici et maintenant.

**Si nous nous réjouissons de l'annonce récente de l'augmentation (par rapport aux prévisions, pas par rapport à l'an dernier, hélas) du nombre de possibilités de promotions pour les AT, les TR et les IE (encore que...), nous nous interrogeons sur la façon dont les prévisions ont été établies.** Si nous pouvons comprendre que le nombre de recrutements qui fonde le nombre de changements de corps ne soit pas connu en début d'année, nous avons beaucoup plus de mal pour les avancements de grades. Le nombre de ces avancements est fixé par le fameux ratio nombre de promus/sur nombre de promouvables, dit ratio pro/pro, dont nous vous rappelons au passage que la revendication de la CGT est qu'il soit porté à 20% pour tous les grades. La direction a fixé ce ratio à 11,6 % pour le passage de TRNO en TRSUP, et à 8,8 % pour le passage de TRSUP en TRES. A l'intérieur desquels une partie est réservée pour l'examen professionnel, et l'autre pour les promotions au choix.

**Prenons l'exemple du passage TRNO-TRSUP.** La différence est de 23. Ceci veut dire que par rapport aux prévisions des effectifs de TRNO au 31 décembre 2015, il y a eu près de 200 promouvables de plus. Si les TRNO s'étaient multipliés comme des petits pains, cela se saurait dans la maison. Il y en eu davantage, c'est certain, puisque les tableaux que la DRH nous a fournis en début d'année et pour les CAPL ont vu le nombre de promouvables augmenter, mais pas de 200 ! Qu'il soit dit au passage que ces promouvables ajoutés en cours d'année ont été inconnus des CAPL....

La question est simple : d'où viennent ces erreurs ? Et ceci a une conséquence non négligeable : au-delà du fait que se sont 7 possibilités de promotion en TRSUP par l'examen professionnel qui ont été supprimées, ce sont 15 possibilités de propositions de promotions au choix qui n'ont pas été distribuées sur les CAPL, c'est-à-dire une par CAPL. Si l'on tient compte du coefficient de foisonnement déjà trop faible que vous appliquez, cela veut dire que au moins 30 dossiers supplémentaires de TRNO qui auraient pu être examinés par les CAPN ne le seront pas.

**Restons sur les chiffres et les calculs, mais sous un autre aspect. Encore une occasion de se réjouir :** les 16 AT et les 2 TR inscrits en liste complémentaire pour les changements de corps en 2014 pour 2015 ont finalement été promus. Très bien ! Parfait même ! Mais les intéressés ont-ils été informés ? Et pourquoi avoir attendu le deuxième jour de leur réunion de préparation pour en informer les élus ? Pourquoi cette différence de traitement entre les membres nommés qui eux, l'ont su au moins 3 semaines avant les élus ? Nous avons soulevé cette question l'an dernier. Est-ce que nous parlons dans le vide ? Est-ce que les élus méritent moins de respect que les nommés ?

## Autre question qui appelle une réponse immédiate, celle des CAPN individuelles.

Nous avons remarqué, au cours de l'année, que les décisions du Président de l'INRA, suite aux CAPN, ne suivaient pas toujours les propositions de celles-ci, et ceci est une première à notre connaissance. Pire : nous avons remarqué que les mots employés par le Président de l'INRA pour justifier de sa décision, était souvent calqués sur le dossier de saisine de la CAPN et ne tenaient aucun compte des éclaircissements qui avaient été apportés ni des

débats qui avaient eu lieu dans les CAPN concernées, ni des avis qu'elles ont émis. Ceci est grave. Les membres des CAPN concernées, qu'ils soient élus ou nommés, se posent légitimement la question de savoir à quoi ils servent. Depuis plusieurs années, nous nous interrogeons sur le circuit post CAPN individuelle, qu'elle soit réunie en formation disciplinaire ou pour un refus de titularisation. Nous savons que le Président prend une décision sans avoir lu le PV de la CAPN, puisque celui-ci est établi longtemps après la réunion de l'instance. Il fonde donc sa décision sur un rapport établi par la DRH, qui souvent (si ce n'est pas toujours) a par ailleurs rédigé le rapport de saisine à charge contre la personne qui passe devant la CAPN. Vous comprendrez donc que nous ayons des doutes quant à la fiabilité des éléments fournis. La CGT vous demande une réunion de négociation sur les procédures mises en œuvre ou à mettre en œuvre pour les CAPN individuelles.

## Autre point qui exige une réponse : quid de la mobilité ?

Vous aviez affirmé « pas d'année blanche, il y aura une campagne pour 2016 ». Nous sommes le 23 novembre 2015, et comme sœur Anne, nous ne voyons rien venir.

## Quelques remarques à présent :

- Les conditions de préparation des CAPN ont été une nouvelle fois déplorables pour les élus, malgré la gentillesse et la disponibilité de nos collègues de la DRH qui ont, encore une fois, fait tout ce qu'elles ont pu.
  - o 3 salles seulement disponibles au siège pendant certains jours de la semaine de préparation ;
  - o aucun ordinateur portable fourni aux élus, alors qu'on leur donne des clefs usb, il en faudrait au moins un par syndicat et par CAP;
  - o information pour le moins tardive sur l'exploitation des listes complémentaires pour les changements de corps 2015 ;
  - o manque de dossiers d'agents ;
  - o des PV de CAPL parfois non signés ou manquants.
- Sur ces PV, nous avons noté un certain nombre de choses.
  - o Il y a une assez grande unanimité des représentants nommés et des Présidents de CAPL et de CCDD pour refuser de mettre sur des listes communes des agents qui ne sont pas Proposés Prioritairement. Il y a donc un glissement : les « P » ressemblent aux « NP » d'avant.
  - o Comme en 2014, nous notons que des Présidents de CCDD remettent en cause des propositions de CAPN de l'année antérieure et accusent les représentants élus du personnel de ne pas avoir suivi à la lettre les propositions de la CCDD. Nous nous permettons de rappeler que ces propositions sont le produit de négociations entre les représentants élus et les représentants nommés.
  - o Nous avons enfin la confirmation officielle que dans les centres, sont établis des quotas par unités, ou par implantations. A quand les sex-ratios ou les quotas par métiers ? Tiens d'ailleurs, nous avons vu apparaître une notion qui nous était étrangère, celle de « famille métier », qui permettrait de départager les propositions au changement de corps. Pourrions-nous avoir quelques éclaircissements sur ce sujet ?
  - o Toujours sur ces PV de CAPL et de CCDD : ils sont très hétérogènes. Dans certains, il n'y a aucun compte rendu de discussion, juste des tableaux. Et encore, si on prend ceux des CAPL de Versailles, il n'y a même pas les listes initiales des 2 parités. Dans ce même centre un tract syndical est joint au PV, c'est assez curieux.
  - o Dans l'un d'entre eux, nous avons relevé qu'il était recommandé de constituer des listes complémentaires pour tous les types de promotion. C'est dans ce même PV que nous avons noté une demande qu'il y ait un quota national pour la promotion des syndicalistes. Rassurez-vous, ce n'est pas une demande de la CGT, totalement opposée à cela.
  - o Nous relayons par ailleurs la demande de la CAPL de Toulouse pour une indemnité compensatrice aux agents de Carmaux, et les alertes des 2 CAPL de Montpellier sur le fonctionnement d'une unité de ce centre.
  - o Enfin nous demandons que figurent les listes et les débats pour les changements de corps dans les PV des 2 niveaux de corps concernés. Par exemple les changements de corps AT vers TR concernent les AT et les TR, pas seulement les TR. Pareil pour AI/IE ou IE/IR.
- Sur les listings et les dossiers des agents :
  - o Encore beaucoup trop de non proposés à l'avancement pour cause de mobilité, ou suite à une restructuration ou fermeture d'unité. Nous aurons quelques cas à exposer dans les CAP.

- Des anciennetés catégorie fonction publique non indiquées. Et une grande disparité dans ces anciennetés. Nous avons relevé que pour certains agents, les CDD à l'INRA étaient pris en compte dans l'ancienneté fonction publique, et pour d'autres non.
- Des réductions d'ancienneté indiquées comme attribuées, alors qu'elles ne l'ont pas été, pour les agents qui ont obtenu un changement de corps.

Tous ces éléments nécessitent pour le moins une discussion entre les organisations syndicales et la DRH, et pour certains d'entre eux, il nous faudra aussi en débattre dans le CT à l'occasion de la préparation de la prochaine campagne d'avancement.

Si ces CAPN ne seront certainement pas jubilatoires comme le disait Jean Charles, la CGT vous les souhaite tout de même sereines et constructives. »

A Paris, le lundi 23 Novembre 2015.

## *PRIME de Participation à la Recherche (PPR), PRIME de Recherche (PR), PRIME informatique, PRIME de technicité... ON SUPPRIME au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ?*

La façon dont nous sommes actuellement rémunérés (traitement et primes) devrait être modifiée par la mise en place d'un nouveau « régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel » (= RIFSEEP).

### **A l'INRA et partout dans l'Enseignement supérieur et la recherche : Dites NON au RIFSEEP !**

Comme la CGT-INRA, la majorité des organisations syndicales de l'enseignement supérieur et de la recherche (*sauf SGEN-CFDT et UNSA*) dénoncent la mise en place forcée de ce nouveau régime indemnitaire. Nos organisations ont lancé une pétition que nous vous invitons tous à signer ([en ligne](#) ou auprès des sections syndicales de votre centre).

[Pour nos primes : ni RIFSEEP, ni statu quo !  
Revalorisation de nos rémunérations et égalité de traitement !](#)



## **Renforcez un syndicat de luttes : Adhérez à la CGT !**

**Syndicat National CGT-INRA**

RN 10 – Porte de St Cyr 78210 Saint Cyr l'Ecole Tél : 01.39.53.56.56

Mail : [cgt@inra.fr](mailto:cgt@inra.fr) Sites: <https://intranet.inra.fr/cgt/> et <http://www.inra.cgt.fr/>